

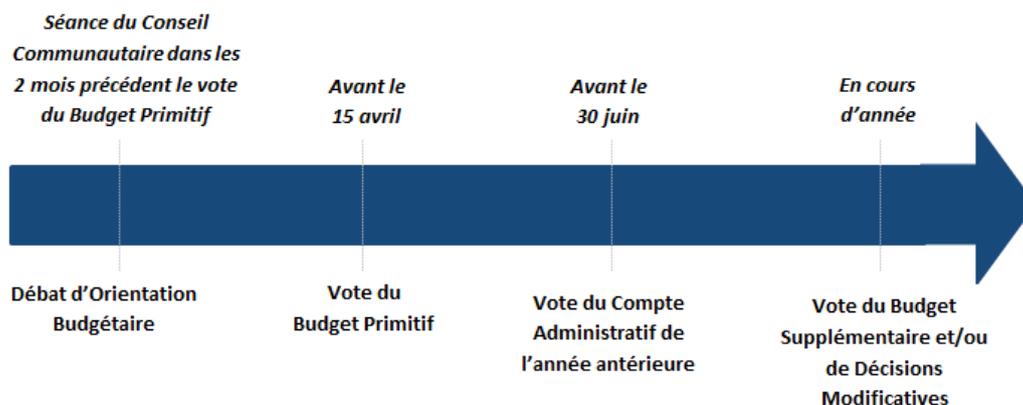
Nouveauté en 2022

L'année 2022 est marquée par la création du budget annexe Transports telle que l'a préconisé la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport définitif adressé en 2021.

Elle implique une nouvelle répartition des charges et des ressources entre le Budget Principal et ce nouveau budget. Et tout particulièrement en 2022, puisque le budget est actif à compter du 1er avril.

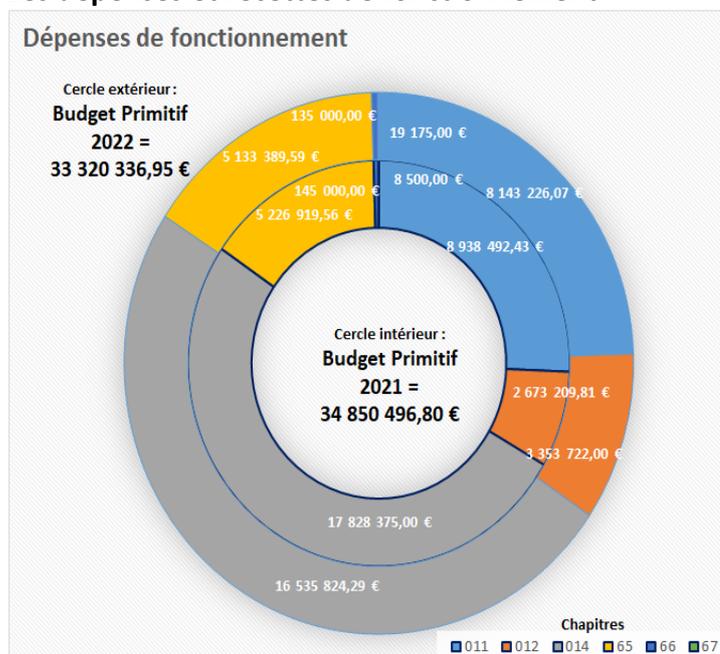
Le calendrier annuel budgétaire

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a l'obligation de voter son budget annuellement. Le Conseil Communautaire a l'exclusivité de cette tâche, qu'il ne peut déléguer ni au Président ni au Bureau Communautaire.



Le Budget Principal

Les dépenses et recettes de fonctionnement



Côté dépenses (chap 011), l'actualisation des prix des marchés de collecte et de traitement des déchets a un fort impact en 2022 du fait de l'inflation sur le gazole notamment.

La mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte et de gestion des déchèteries, qui démarreront au 1^{er} avril, impacte également à la hausse les charges de fonctionnement.

Enfin, la hausse des coûts des énergies (gaz et électricité) impacte notamment les charges du centre aquatique.

De nouvelles compétences exploitées comme les actions en faveur de l'Habitat ou le Développement économique génèrent des charges supplémentaires qui seront compensées par une baisse des attributions de compensation pour les communes concernées.

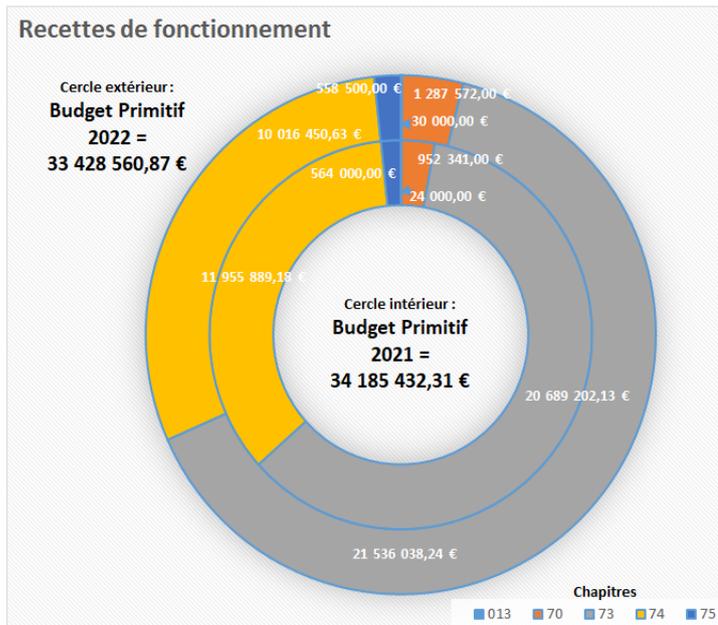
Enfin il a noté que la hausse des charges de personnel (chap 012), suite à l'exploitation sur une année entière des services communs (9 mois supplémentaires par rapport à 2021), est compensée en grande partie par une baisse des attributions de compensation (chap 014), mais aussi par l'investissement opéré par la 2CCAM pour actionner de nouveaux leviers d'augmentation des recettes ou de baisse des dépenses (poste d'acheteur, dispositifs Espace Valléen et Petites Villes de Demain, développeur économique).

Les recettes retrouvent une situation proche du niveau d'avant crise en ce qui concerne les produits des services et notamment les entrées au centre nautique (chap 70).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) atteint un pic lié à la crise avec 1 million € de perte par rapport au même niveau avant crise.

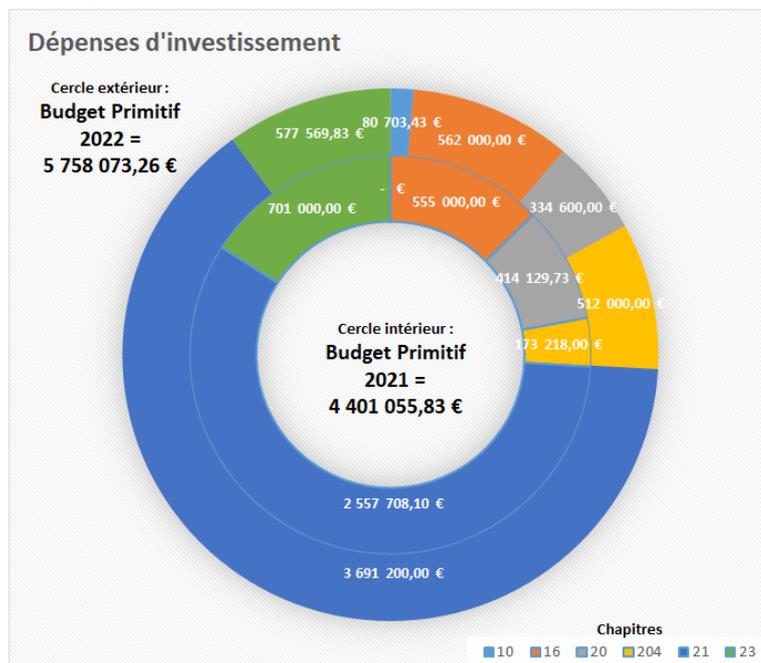
L'inflation constatée au 1er janvier (+ de 3,4%) impacte positivement les bases fiscales de la Taxe sur le Foncier Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises. Le dynamisme fiscal génère ainsi + 250 000 € par rapport à 2021. Tandis que la Taxe d'Habitation est perdue depuis 2021 à hauteur de 750 000 €.

L'éligibilité à la bonification de la Dotation d'Intercommunalité, puisque la 2CCAM reste en dessous du plafond de 2 fois le potentiel fiscal moyen national, permet de générer 300 000 € de produit qui compense la perte régulière de la Dotation de Compensation (-120 000 € par an en moyenne).



Le dégrèvement de certaines taxes (TFB et CFE), suite à la baisse des impôts de production décidée par l'État, permet de compenser une partie de la fiscalité qui bascule ainsi du chapitre 73 Impôts et taxes vers le chapitre 74 Dotations et participations. Enfin le conseil communautaire a acté l'augmentation d'un point de pour cent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) nécessaire au financement de la progression des coûts du service, les investissements futurs, la politique volontariste en matière environnementale et également permettre le financement d'un dispositif innovant d'incitation à l'amélioration du geste de tri sous la forme d'une bonification.

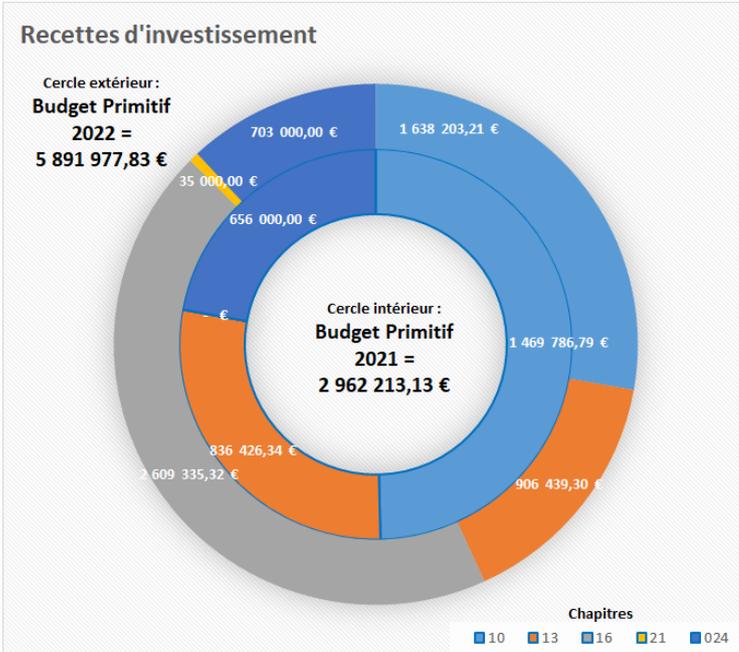
Les dépenses et recettes d'investissement



Le programme 2022 en terme d'investissement comprend :

- Le renouvellement et développement du parc de points d'apport volontaire des déchets
- L'acquisition du bâtiment et du terrain de l'Ours à la Maladière
- Les travaux d'aménagement de la nouvelle Maison du Tourisme et de la Mobilité
- Les actions en faveur de la réduction de la pollution avec la participation aux divers fonds (air entreprises, air gaz, air véhicules)
- La reprise de la piste d'athlétisme au stade intercommunal
- Le démarrage des études préalables pour les projets touristiques liés au dispositif Espace Valléen

Recettes d'investissement



Le financement des investissements est assuré notamment par l'inscription d'un prêt de 2,5 millions € mais également aux recettes liées à des subventions, le FCTVA, des cessions. L'ensemble de ces ressources est complété par une partie du résultat excédentaire 2021 tout en préservant une épargne de 1,7 millions €.

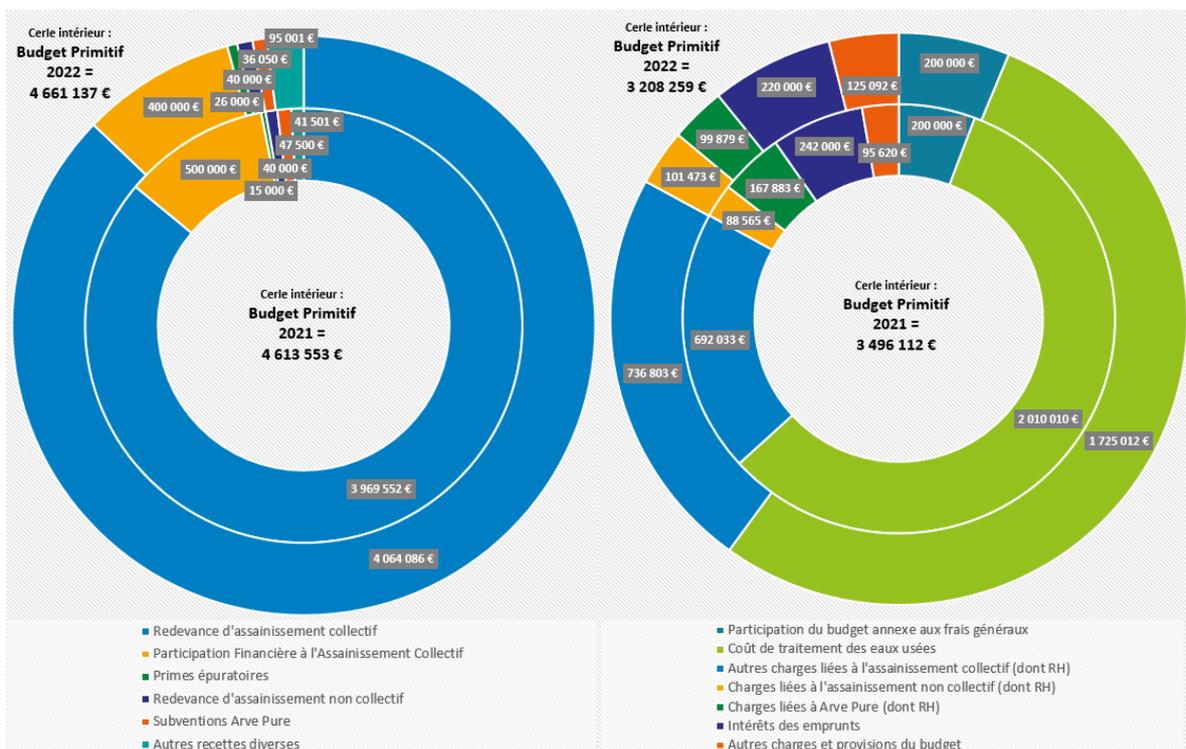
Le budget annexe d'Assainissement

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Peu d'évolution concernant les recettes de fonctionnement : la redevance d'assainissement reste de loin la principale ressource du budget annexe Assainissement (4,1 millions €) avec la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC, 400 000 € budgétés en 2022).

En dépenses, le coût de traitement des eaux usées amenés à la STEP de Marignier a été en forte baisse en 2021 avec notamment les efforts effectués pour réduire les eaux claires parasites et une meilleure mesure des volumes d'eau amenés.

Prévision de 2 années du contrat global de performance pour l'exploitation de la STEP de Magland (entre 80 000 et 100 000 € par an) car le délégataire n'avait pas été en capacité d'effectuer la facturation pour 2021.



Les dépenses et recettes d'investissement

Le budget annexe Assainissement génère une grande capacité d'investissement. L'épargne nette dégagée de la section de fonctionnement et le report excédentaire 2021 permettent de financer l'ensemble des projets prévus en 2022 sans recours à l'emprunt.

L'année 2022 marquera le début du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2022-2028 et la finalisation des travaux engagés sur la précédente programmation 2015-2021 avec un montant ambitieux de 5,6 millions € en dépenses et un reste à charge de 4,7 millions €.

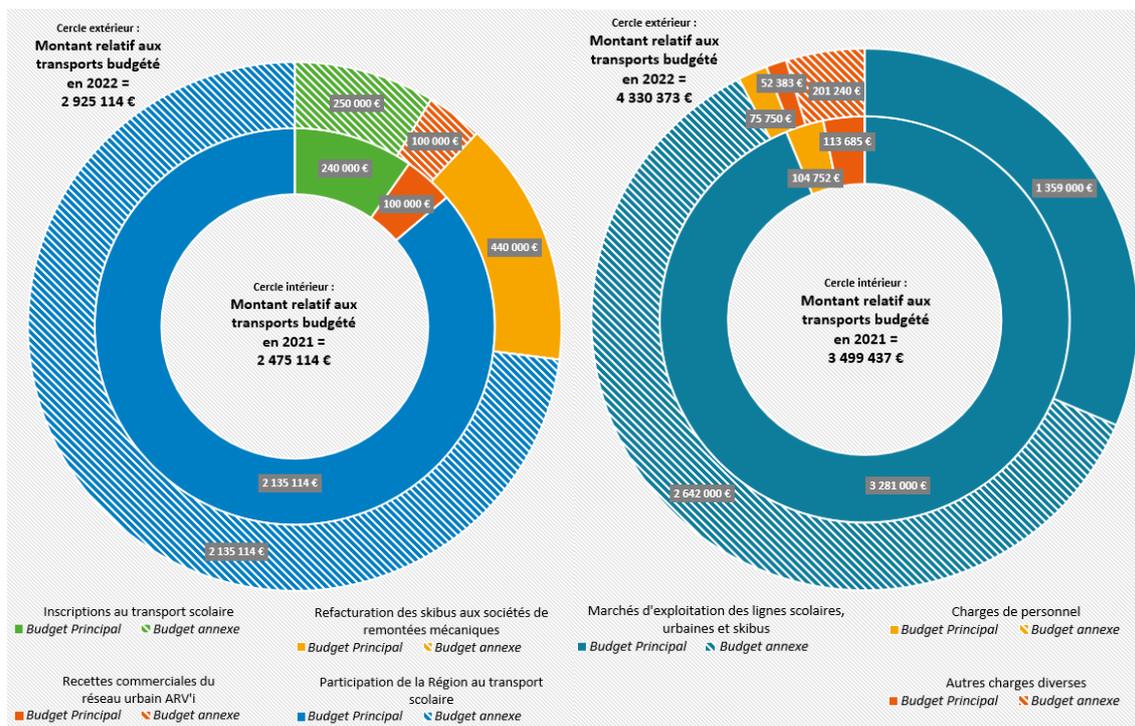
TYPES DE TRAVAUX	BUDGET PRIMITIF 2022		
	DÉPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE 2CCAM
Reprise de réseaux	3 489 040,00	273 213,00	3 215 827,00
Création d'une unité de méthanisation à la STEP d'Arâches-la-Frasse	412 500,00	187 200,00	225 300,00
Travaux de réhabilitation des STEP	220 700,00	25 347,00	195 353,00
Création de déversoirs d'orage	59 500,00	9 000,00	50 500,00
Création de réseaux	1 135 650,00	351 000,00	784 650,00
Diagnostic des réseaux	305 100,00	45 765,00	259 335,00
TOTAL	5 622 490,00	891 525,00	4 730 965,00

Le budget annexe Transport

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les transports représentent un budget de fonctionnement de 4,2 millions € sur une année complète mais il sera voté en 2022 à hauteur de 2,9 millions €. Le déficit d'exploitation s'élève à environ 1,2 millions € pour une année, compensé par une subvention d'équilibre du Budget Principal.

Comme pour la gestion des déchets, le transport subit les actualisations des prix induites par l'inflation, notamment sur le gazole. Les nouveaux marchés d'exploitation des lignes scolaires et du réseau urbain ont été attribués lors du dernier conseil communautaire et prendront effet en septembre prochain. Il est à noter que ces marchés intègrent une politique environnementale ambitieuse pour le territoire avec le renouvellement complet du parc de véhicules vers des véhicules roulant au biocarburant.



Les dépenses et recettes d'investissement

Les investissements seront tous réalisés sur le nouveau budget annexe pour un montant total prévu de 278 000€.

Le reste à charge sera financé par emprunt, de façon à affecter l'ensemble des coûts afférents au transport sur ce budget annexe. On retrouve notamment en 2022 la mise en conformité des arrêts de bus, avec une participation à hauteur de 50% du coût supporté par la 2CCAM de la part des communes concernées via un fonds de concours.

Concernant la politique de mobilité douce, la 2CCAM proposera un service de location de vélos à assistance électrique, au sein de son nouvel espace dédié à la mobilité.

Elle accompagnera également les communes au déploiement des mobilités douces avec la réalisation d'un schéma directeur de jalonnement cyclable.

Il sera également entrepris des études pour l'aménagement de la gare routière du collège de Scionzier et la création d'un site internet plus performant pour le réseau ARV'i.

THÉMATIQUES / INSTALLATIONS	PROJETS	BUDGET PRIMITIF 2022		
		DÉPENSES	RECETTES	RESTE A CHARGE 2CCAM
Collège Jean-Jacques GALLAY à Scionzier	Aménagement de la gare routière	30 000,00	0,00	30 000,00
Arrêts de bus	Mise en conformité des arrêts de bus	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Skibus	Aménagement des points d'arrêts	8 000,00	0,00	8 000,00
Agence ARV'i	Aménagement de l'agence suite à récupération de la compétence	20 000,00	17 000,00	3 000,00
Agence ARV'i	Création nouveau site internet	40 000,00	0,00	40 000,00
Politique mobilité douce	Développement des déplacements à vélo	55 000,00	0,00	55 000,00
Politique mobilité douce	Schéma directeur de jalonnement cyclable	25 000,00	0,00	25 000,00
Politique mobilité douce	Convention Air avec la Région	0,00	43 540,00	-43 540,00
TOTAL		278 000,00	110 540,00	167 460,00